

deron, dans l'esperance que leur presence, feroit respecter ce lieu-là, jusques à ce qu'on eût examiné les raisons de part & d'autre, & qu'on eût trouvé des expediens pour prevenir toute dispute.

Mr. de Meternich commença de s'affurer la possession de la ville de Neuchâtel, par une garnison de deux cens hommes que le Canton de Berne lui envoya; ensuite il mit sur pied six à sept cens hommes de Milices, levez dans Neuchâtel & aux environs; il leur donna ordre d'aller soumettre les Baronnies de Landeron & de Cressier, & de les contraindre par execution Militaire, de reconnoître & de prêter serment de fidelité au nouveau Souverain, que leurs compatriotes venoient de se choisir.

Cette petite Armée, deux heures avant le jour, alla enfoncer les Portes de Landeron, (car Cressier est tout ouvert,) s'emparerent de cette petite ville, y firent tous les desordres qu'on doit attendre d'une Milice Armée, qui n'a aucune discipline, & qui est autorisée de sacager des Bourgeois lorsqu'ils refusent d'exécuter les ordres qu'on leur envoie. De maniere qu'il est aisé de concevoir, que les habitans de Landeron ne resisterent pas long-tems aux volontez de Mr. de Meternich, principalement voyant qu'on n'avoit aucune consideration aux prieres & aux remontrances des Deputez de Sauleure, qui tâchoient d'interposer le credit & la recommandation des Cantons Catholiques, pour adoucir les esprits & les porter à des temperamens pacifiques. Ces Deputez se retirerent chez eux, après
avoir